

A propos du "Scan achat" Leclerc

Date : 19 décembre 2016

J'entends déjà certains dire que ce n'est pas bien de faire ses courses dans les grandes surfaces, et que c'est encore moins bien d'utiliser une « scanette » dans l'espoir de faciliter les passages en caisse.

Néanmoins, il se trouve que je suis détenteur d'une e-carte Leclerc et que j'utilise assez volontiers le « *Scan achat* » lorsque je fais mes courses au magasin de Saint Grégoire.



Irrité par la fréquence des relectures lors de mes derniers passages en caisse, et constatant dans la file d'attente que je n'étais pas le seul, j'ai demandé à objectiver mon ressenti.

Après avoir effectué un rapide survol sur l'écran de l'hôtesse d'accueil à partir de mon numéro de carte de fidélité, j'ai sollicité copie des informations concernant ces passages.

Bien que ma requête ait été partiellement satisfaite, je ne dispose pas de toutes les informations nécessaires pour analyser les données qui m'ont été communiquées et je reste dubitatif sur la période de conservation qui m'a été indiquée.

Je peux toutefois dire qu'après une nouvelle « relecture » en caisse aujourd'hui :

mon « taux de contrôle » calculé sur une période d'environ un an est compris entre 36 et

40 %

J'ajoute que sur 43 passages effectués cette année entre le 1^{er} janvier et le 25 novembre 2016 :

- à 4 reprises, j'ai présenté en caisse des articles que je n'avais pas pu scanner
- le seul « écart » constaté (le 25 janvier) n'est pas une erreur ou une omission puisqu'il est dû à un article que j'ai présenté parce que je n'avais pas pu le scanner

En outre,

- il m'a été précisé que les contrôles étaient aléatoires, alors qu'en première analyse on pourrait comprendre qu'ils ne le soient pas (je ne suis pas certain que ce soit vrai, mais de toutes façons : ça mérite réflexion, eu égard aux questions du ressort de la CNIL)
- quoi qu'il en soit, les clients se présentent aux caisses affectés d'un « *niveau avant relecture* » lui-même complété d'une échelle, qui seraient (ensemble ou séparément ?) représentatifs d'un « *niveau moyen de relevés effectués par le client en termes de fréquence et de confiance* » dont on peut espérer qu'il serve à quelque chose
- le dispositif renvoie à des données, manifestement personnelles et très possiblement de consommation, que la société refuse de communiquer au motif que « *le fonctionnement du logiciel reste confidentiel* ».

Je ne conteste évidemment pas le principe des contrôles, et je comprends très bien que l'exact fonctionnement du logiciel demeure nécessairement confidentiel, mais je prétends que ceci doit être concilié avec mon droit d'accès en « *langage clair* » à « *l'ensemble des données* » qui me concernent.

C'est pourquoi je viens d'effectuer une démarche auprès de la direction du Centre Leclerc de Saint Grégoire s'inscrivant cette fois dans le cadre conseillé par la CNIL.

Je suis intéressé par vos éventuelles expériences de « *Scan achat* ».